

Le patrimoine archéologique syrien est en danger

Un état de lieu de minarets, mosquées, monastères qui ont été endommagés ou pillés

Appel à la communauté internationale

Le patrimoine archéologique syrien subit divers types de dommages et de dégradations à différents degrés, qu'il s'agisse de monuments ou de quartiers historiques, de sites archéologiques, de musées ou de lieux de culte. Ces destructions ont commencé dès le 15 mars 2011, date de la montée en puissance du soulèvement syrien.

Par cet appel, nous souhaitons porter ces destructions à la connaissance de tous et inviter la communauté internationale à soutenir et accompagner l'inventaire et la dénonciation d'exactions portant atteinte à un patrimoine qui, à plus d'un titre, concerne l'humanité toute entière.

Nous souhaitons que cet appel puisse devenir le fondement de travaux à venir sur la question des dommages infligés aux biens culturels du pays. Il a aussi pour objectif d'éviter que se reproduisent des destructions aussi graves et généralisées que celles qui ont eu lieu lors de la répression subie par la ville de Hama en 1982, qui a notamment vu ses quartiers historiques et son patrimoine mobilier dévastés, ainsi que son musée pillé, déprédations dont personne n'a jamais osé parler depuis.

Nous présentons dans ce qui suit les premiers dommages constatés et les dangers qui pèsent sur le patrimoine historique et culturel syrien (dans certains cas classé patrimoine mondial de l'humanité). Ensuite, nous proposons un classement de ces dégradations en fonction de leur nature et de leur gravité.

Les informations ci-dessous proviennent de sources diverses : photos et vidéos transmises via les réseaux sociaux, témoignages anonymes de correspondants sur place et plus rarement articles de presse.

1 - Lieux de culte et édifices religieux

Après que les premiers temps de la révolution en Syrie eurent démontré que les lieux de culte constituaient des foyers de contestation, nous avons observé différents types de dégradations manifestes et systématiques commis par l'armée régulière syrienne à l'encontre de ces édifices.

Ces dégradations ont été perpétrées à l'encontre de plusieurs lieux de culte, notamment différentes mosquées classées dans la liste des biens culturels syriens. Nous en citerons quelques exemples.

1) Les mosquées Omari à **DER'A**, **BOSRA** et **INKHIL**, édifices qui remontent à l'époque proto-islamique. Elles sont considérées comme appartenant aux plus anciennes mosquées de l'Islam et témoignent du plan d'origine des lieux de culte musulmans.

Celles de Der'a et Bosra furent fondées à l'époque du califat d'Omar Ben Khattab au VIII^e siècle.

2) Dans la ville de **HOMS**, le minaret de Qa'ab el-Ahbar à Bab Drib a été partiellement détruit, de même que la mosquée Khaled Ibn Al-Walid, symbole de la ville de Homs, a été bombardée.

3) Dans la province d'Idlib, ont été bombardés le minaret historique de la mosquée al-Tekkiyeh de la ville de **ARIHA** ainsi que l'ancienne mosquée de la ville de **SERMIN**.

4) Un obus a traversé un mur dans le monastère Notre Dame de **SEYDNAYA**, dont la fondation et la construction initiale remontent à l'époque paléochrétienne de Justinien, en 547 ap. J.-C.

5) On a observé d'innombrables impacts de tirs sur l'ensemble de la cathédrale de la Sainte Vierge Umm el-Zinnar à **HOMS**, qui remonte à l'époque paléochrétienne.

Ce qui précède relève soit de tirs ou de bombardements de l'armée opérés à distance, soit de l'intervention directe de troupes dans l'enceinte même des monuments, comme à la mosquée al-Omari de **DER'A**, où, pour fabriquer des caches d'armes et discréditer les opposants qui s'étaient réfugiés dans le bâtiment, des excavations ont été pratiquées.

On note également la transformation de lieux de culte en cantonnements militaires.

Enfin, on doit faire état des nouvelles très alarmantes reçues dernièrement à propos des dommages subis par **DEIR MAR MOUSA AL-HABASHI** lorsque des bandes armées à la recherche du Père Paulo ont pénétré ce lieu sous le prétexte qu'il y cachait des armes. Les fondations de ce monastère sont mentionnées pour la première fois dans un manuscrit syriaque daté de 575, en tant que bastion romain, avant qu'il ne soit transformé en monastère. Les vestiges présents dans l'actuel monastère remontent aux XI et XII^e siècles.

2 - Pillages de vestiges ou facilitation du pillage

Mentionnons en premier lieu la lettre officielle adressée par le Premier Ministre syrien à différentes administrations et ministères du pays. Selon ce document émanant du gouvernement de Damas, le pays était menacé d'infiltration par des groupes criminels équipés d'outils de haute technologie et spécialisés dans le vol de manuscrits et d'antiquités ainsi que dans le pillage des musées. Cette lettre, datée du 7 juillet 2011 et signé d' Adel Safar, porte le numéro 9575/1 . Notons que les manuscrits sont conservés dans plusieurs bâtiments de Damas (la Bibliothèque al-Assad, le centre des archives historiques à Damas, la bibliothèque de la Grande Mosquée des Omeyyades), mais aussi dans la plupart des bibliothèques du pays, notamment à Alep.

Cette lettre du gouvernement peut être considérée comme un document assez curieux, puisqu'elle a été diffusée à un moment où les mouvements de contestation étaient limités. En avance de beaucoup sur les événements, elle anticipe donc sur une situation de chaos *a priori* imprévisible à l'époque.

De surcroît, les fouilles clandestines menées notamment dans la ville antique d'**APAMEE**, ont donné lieu au pillage d'une mosaïque très précieuse. A cela s'ajoute le pillage de deux chapiteaux de la colonnade du *decumanus* en plein cœur de la ville.

Notons que les forces de sécurité ont commencé à vider plusieurs musées, comme le musée de **DER'A** et le musée national d'**ALEP**, ainsi qu'une partie des objets conservés dans les musées de **QUNEITRA**, de **HAMA** et de **HOMS**. Ces collections ont été transférées soit à Damas, soit dans divers autres endroits inconnus.

D'autres problèmes majeurs semblent aussi exister dans d'autres régions, notamment celle d'Idlib, dans laquelle le sort du musée régional est plus qu'incertain. Tout aussi incertain est celui du magnifique musée de **MA'ARET EL-NU'MAN**. Enfin, toujours dans cette même région, on rapporte le pillage du Centre archéologique d'Ebla (actuel **TELL MARDIKH**, puissant royaume syrien des IIIe et IIe millénaires).

Le musée de **DEIR EZ-ZOR** suscite également de très vives inquiétudes. Centre régional de conservation du produit des fouilles de la province de Deir ez-Zor mais aussi de la Jezireh (deux régions parmi les plus riches en vestiges), ce musée est le dépositaire d'une des plus importantes archives mondiales en écriture cunéiforme de différentes époques (IIIe à Ier millénaires).

On doit également mentionner le danger majeur que court le patrimoine mobilier de la cité caravanière de Palmyre, où d'incessants mouvements de troupes ont lieu selon les sources locales.

Dans la province de Hama, la citadelle de Shaïzar a subi de graves dommages : l'intérieur a été partiellement pillé après que la porte principale a été fracassée.

3 - Le bombardement direct du patrimoine immobilier

À la date de la rédaction de cet appel, plusieurs sites archéologiques et monuments historiques ont subi des bombardements directs dans plusieurs provinces du pays.

- Les plus violents sont ceux qui touchent les villages historiques du **MASSIF CALCAIRE** (villes mortes de la région d'Idlib).
- En sont victimes certains sites et monuments de la province de Der'a, notamment dans la ville de **INKHIL**, **DA'IL**, **DAR AL BALAD**, **BOSRA**.
- Dans la région de Deir ez-Zor, le site de **SHEIKH HAMAD** (Dur Katlimmu) fut transformé en un véritable champ de bataille entre déserteurs et armée régulière.
- Plusieurs monuments historiques dans la ville de **HAMA** ont souffert, notamment dans ce qui reste de la citadelle ancienne.

- Bombardement de la citadelle de **HOMS**.
 - Bombardement de la citadelle de Qal'at el-Hosn (**KRAK DES CHEVALIERS**), notamment de la grande mosquée médiévale au cœur de la citadelle.
- Enfin, on mentionnera le bombardement massif et brutal de la citadelle d'**AL-MUDIQ**, face à la ville antique d'Apamée

4 - Transformation de certains sites ou zones archéologiques en cantonnements militaire

Plusieurs villes sont concernées par ces transformations :

- **VILLES MORTES** du massif calcaire de la province d'Idlib ;
- plusieurs sites archéologiques des provinces de **DER'A, HOMS, HAMA, BOSRA**, etc., qui ont été transformés en campements ou en bases militaires.

Les citadelles en général ont été particulièrement touchées par ces transformations : excavations, etc.

On peut classer les cas en catégories principales :

a) Des **excavations** ont été pratiquées dans certains tells archéologiques pour réaliser des abris destinés à protéger chars et autres pièces d'armement. Tel est le cas de :

- **TELL QARQUR** et **KHAN SHEIKHOUN** (deux sites essentiels pour le III^e millénaire) dans la province de Hama ;
- **TELL AFIS**, creusé pour abriter plusieurs chars ;
- **TELL A'ZZAZ** (âge du Bronze, non encore fouillé) dans la province d'Alep, qui a vu l'installation d'armements lourds ;
- La ville antique de **PALMYRE**, dans les ruines antiques, notamment à proximité des tours funéraires de la nécropole, où des chars et de l'armement lourd ont été positionnés et des casernes construites, notamment près de la grande muraille.

b) La transformation de plusieurs sites archéologiques en **champs de bataille**. Cela concerne surtout les **VILLES MORTES** entre Alep et Idlib, mais aussi plusieurs monuments historiques, tels que la citadelle de **BOSRA**, de **HAMA** et de **HOMS** et surtout Qal'at el-Hosn (**KRAK DES CHEVALIERS**).

Les déserteurs qui se réfugient dans ces lieux y sont poursuivis et bombardés.

c) **Installation de chars et d'armes lourdes** par l'armée syrienne dans des citadelles (position dominante), au fur et à mesure du déploiement des forces de répression :

- **PALMYRE** ;
- **QAL'AT EL-MUDIQ** ;
- **QAL'AT EL-MARKAB** (Banyas) ;
- dans les vestiges de **QAL'AT HOMS** ;
- dans les vestiges de **QAL'AT HAMA**.

d) L'installation de l'armée sur les sites ou dans les monuments donnent lieu à des **creusements** dont l'objectif est non seulement le positionnement d'armes en

batterie, mais aussi le pillage. Certaines parties des villes anciennes ou des monuments se voient aussi dégradés par le **prélèvement massif de pierres** ou de matériaux pour la construction du système défensif de la position.

5 - Corruption de certains responsables du patrimoine

Cet aspect représente un danger majeur pour l'archéologie syrienne. Dans ce soulèvement, ces fonctionnaires ont trouvé le moment propice pour faire passer des projets illégaux (construction dans les zones protégées) ou piller des sites. Dans la mesure où ils sont liés avec les services secrets, on peine à évaluer aujourd'hui l'étendue de leurs actions illicites. S'il existe des documents susceptibles de révéler les exactions commises, ils sont tenus au secret par l'administration centrale elle-même.

6 - Fouilles clandestines

Les fouilles clandestines représentent un danger pour l'histoire et le patrimoine syriens depuis de nombreuses années. Malheureusement, les événements actuels ont accru de manière considérable ce péril. De nombreux groupes se sont attachés à mener des fouilles clandestines, à commencer par les forces de sécurité. On déplore la participation de civils à ces actions criminelles, dont les acteurs varient en fonction des régions. Auparavant cachés, ces violations au droit se déroulent désormais au vu et au su de tous. Nous en avons des exemples avérés dans les provinces de **DER'A, HAMA** et **HOMS**.

Mieux encore, les fouilles clandestines sont devenues objets de tractations : elles sont tolérées par les autorités pour quiconque accepte de se tenir éloigné du soulèvement ou dénonce des activistes. Cet aspect de la destruction du patrimoine rejoint la question de la corruption. Une responsabilité directe en ce qui concerne la progression de ces destructions pèse sur le ministère de la Culture, le DGAMS et ses directions régionales, ainsi que sur les forces de sécurité, directement impliquées dans les pillages ou les tolérant en échange d'une collaboration. Une responsabilité indirecte dans ces atteintes au patrimoine historique pèse sur les civils qui s'engagent dans cette voie répréhensible et que les autorités ne condamnent pas.

7 - Occupations civiles de zones archéologiques

À la suite du soulèvement et de l'affaiblissement de la surveillance des sites archéologiques par les instances officielles, de nombreuses personnes en ont profité pour mettre en œuvre leurs projets immobiliers à l'intérieur de zones archéologiques protégées.

De tels agissements sont documentés dans les régions suivantes :

– la province de **DER'A** : Tell 'Ashari , Tell Umm Hauran à Nawa, Tafas, Da'al, ville antique de Sahn el-Golan, ville antique de Matta'iya, où des blocs entiers ont été prélevés pour réaliser des constructions à quelque distance ;

- nombreux sites de la province de **QUNEITRA**, où la direction locale de la DGAMS a profité de la situation, en collaboration avec la mairie de Quneitra, pour faire passer des projets de construction sauvages dans les zones patrimoniales protégées ;
- dans le **MASSIF CALCAIRE**, notamment dans la province d'Idlib et celle d'Alep
- dans les provinces orientales : dans la zone de la Jezireh, vers **HASSAKEH**, notamment à Tell Hamukar et sur plusieurs sites près de la frontière irakienne ou turque ; Dans la région de **DEIR EZ-ZOR**, notamment à Tell 'Ashara (ancienne Terqa), Tell Sheikh Hamad (ancienne Dur Katlimmu) et sur quelques sites d'époque classique de la moyenne vallée de l'Euphrate, par exemple à Raqqa, sur le site de Sura (el-Hammam), Sheikh Hassan et d'autres sites pour lesquels on n'a pas encore de preuves directes.

Conclusion

En vertu de ce qui précède, nous, les professionnels qui œuvrons dans l'intérêt du patrimoine archéologique et à la recherche qui lui est liée, c'est-à-dire chercheurs, historiens, écrivains, intellectuels, journalistes et tous ceux que les domaines historiques et culturels concernent, nous demandons aux autorités concernées et en particulier à l'autorité syrienne du ministère de la Culture représenté par la DGAMS et ses directions régionales, mais aussi aux autorités internationales comme l'UNESCO, l'Union des Archéologues Arabes, le Bouclier Bleu, l'ICROM, aux musées arabes comme à tous les musées du monde, aux universités arabes comme à celles du monde entier :

1) de prendre position vis-à-vis de la menace majeure qui frappe aujourd'hui l'héritage historique et culturel syrien ;

2) de rappeler clairement les responsabilités qui incombent aux autorités syriennes et de condamner toutes les parties qui tirent avantage de la situation pour dilapider le fonds patrimonial national.

De plus, nous déclarons que les sites suivants sont des sites en danger majeur :

- 1 - les Villes mortes du Massif Calcaire, classées par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité en juillet 2011 ;
- 2 - la citadelle d'el-Madiq et ses environs et le site d'Apamée, classé au patrimoine mondial de l'humanité en 1999 ;
- 3- La ville de Palmyre, classée par l'UNESCO en 1980 ;
- 4 - Les sites archéologiques, de Tell Khan Sheikhoun, Tell Qarqur, Tell Afis, Tell Sheikh Hamad, Tell 'Ashari et Tell Hamukar en particulier ;
- 5 - Les lieux de culte tels que les mosquées al-Omari dans la province de Der'a et les mosquées historiques de la ville de Homs.

Nous insistons auprès de l'ensemble des institutions susmentionnées pour que chacune d'entre elles accepte d'œuvrer à sa mesure pour limiter dès maintenant les dégâts dont le patrimoine syrien est victime.

Nous invitons à signer cet appel, pour que nos efforts réunis puissent permettre de porter un coup d'arrêt à la destruction du patrimoine syrien qui, comme il est notoire, constitue dans sa grande majorité un bien commun de l'humanité.

Ou bien : prendre les éléments ici mentionnés et les porter à la connaissance de tous et dénoncer.

Cet appel est accompagné des documents suivants :

- 1 - Quelques photos des sites mentionnés ;
- 2 - Quelques extraits de vidéos des cas pour lesquels des films sont disponibles ;
- 3 - Des nouvelles rassemblées à partir de journaux locaux, arabes et internationaux ;
- 4 - Chaque site ou bien culturel mentionné dans notre rappel est accompagné par une notice générale, géographique, historique, références bibliographiques et internet ;
- 5 - Nous nous abstenons pour l'heure de mentionner les sources directes des informations qui précèdent pour des raisons de sécurité.

Pour info :

Endangered.antiquities.sy@gmail.com